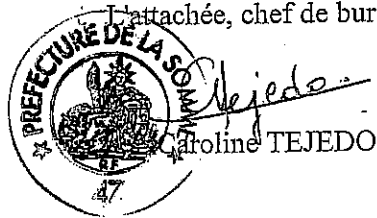


1930-
APCHEXLiberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEPRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 12 septembre 2005

Direction des Actions
InterministériellesUrbanisme et Environnement
3^{ème} Bureau**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la S.A. « FAIVELEY Transport AMIENS », siège social : espace industriel Nord, rue André Durouchez à AMIENS cedex 2 (80046), de sa déclaration du 8 septembre 2005 de reprise de l'usine de fabrication de systèmes de freinage ferroviaires située sur la zone industrielle Nord de la commune précitée, parcelles cadastrées section P n° 47 et 48, précédemment exploitée par la S.A. « SAB WABCO » et réglementée par l'arrêté préfectoral du 12 août 1999.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,**Copie adressée à :**

- ⇒ Madame le maire d'AMIENS
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme